



## Mon contrat et mes fonctions sont incohérents

Par **Lesopi**, le **28/02/2013** à **02:51**

Bonjour

Je suis en conflit avec ma direction depuis octobre 2012.

Embauchée en avril 2011 en tant que commerciale sédentaire, il m'a été proposé de rejoindre le service client pour la promotion des ventes que nos clients font sur notre site internet.

Je n'ai jamais eu de nouveau contrat ni même d'avenant malgré mes maintes demandes. Je n'ai même pas eu de grille de prime pendant 3 mois, on me la promettait sans cesse, sans que je ne voie rien venir. Plus encore les tâches que j'ai à effectuer n'ont rien à voir avec ma fiche de poste puisque je me retrouve à former nos clients à l'utilisation de notre logiciel.

J'ai alors demandé un entretien avec notre PDG qui, en réponse à ma demande d'augmentation puisque ma collègue pour la même tâche touchait 1400€ net par mois et moi le smic, m'a répondu qu'il était hors de question qu'il m'accorde une augmentation et que pour le coup il me rétrogradait téléprospectrice simplement pour aller chercher des ventes auprès de nos clients et interdiction du coup de poursuivre les formations.

Ma collègue étant peu de temps après en arrêt ma responsable m'a intimé l'ordre de poursuivre les formations. Je me retrouve donc depuis à devoir les faire car ma collègue a été licenciée au matin de son retour d'arrêt maladie.

J'ai depuis janvier une grille de prime inatteignable puisque le nombre de ventes déclenchant une prime n'a JAMAIS été atteint et de toute façon je n'ai pas le temps d'aller "chercher" ces ventes puisque je passe mes journées en formation et hot-Line.

Tout cela pour tenter de vous expliquer au mieux la situation car ma question consiste à savoir si je suis en droit de leur poser un ultimatum : soit je continue les formations mais ils me paient en conséquence ou au moins ils revoient leur grille de prime et la basent sur ce que je fais EFFECTIVEMENT soit je continue la prospection et j'arrête les formations comme m'en avait intimé l'ordre le PDG (uniquement oralement hélas mais il faut savoir que le seul écrit que j'ai est ma fiche de poste qui n'a jamais compris les formations et qui n'est hélas

qu'un mail ni officiel ni signé) merci de vos réponses au plus vite car là, j'avoue, je suis perdue.

Par **Ales**, le **15/03/2013** à **20:40**

Bonjour,

L'ensemble de votre situation est criblée de violation de votre contrat de travail. Je vous invite à faire appel à un avocat et à lui demander de rédiger lui même une lettre pour faire pression.

Votre direction ne vous prendra au sérieux qu'à ce prix là (il y a de bonne chance qu'ils cèdent par cette simple lettre)

Autrement je crains que votre situation ne change jamais.

En tout état de cause, commencez dès maintenant à vous procurer des preuves de tout votre parcours. Si jamais vous décidez de saisir les prud'hommes vous gagnerez une somme certaine en D&I.